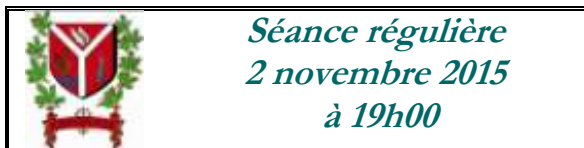


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 2 novembre 2015, à 19 h, est présidée par la première, madame Sylvie Potvin, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, madame Nathalie Evrard et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : monsieur Gilles Tremblay et monsieur Normand Bois ont motivé leur absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-11-249

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2015-11-250

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-11-251

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 5 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015;

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'octobre 2015.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2015-11-252

Consultation pour projet de règlement 2015-057 – Citation de l'Église de la paroisse Saint-Félix-de-Valois

ATTENDU QUE l'avis public de la séance du Comité consultatif d'urbanisme a été affiché tel que spécifié par l'article 130 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE cette séance qui a eu lieu le 28 septembre 2015 a permis à toute personne intéressée de faire ses représentations auprès du Comité consultatif d'urbanisme concernant la citation du bien patrimonial tel que spécifié à l'article 153 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'adopter le règlement 2015-057 visant la citation de l'Église Saint-Félix-de-Valois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adoptera le règlement 2015-057 – Citation de l'Église de la paroisse Saint-Félix-de-Valois à la séance régulière du conseil de décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2015-11-253

Fermeture pour congé des fêtes

ATTENDU QUE le congé des fêtes proposé est du 23 décembre 2015 au 5 janvier 2016 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la période de congé des fêtes proposé par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2015-11-254

**Autorisation de recours judiciaire devant la Cour municipale –
Matricule 1783-37-7428**

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait son rapport de l'infraction constatée;

ATTENDU QUE les travaux contreviennent à l'article 5.2 du règlement de zonage version refondue 2010;

ATTENDU QUE l'article 8.3 du règlement de Permis et certificats est applicable;

ATTENDU QUE suivant le règlement sur les permis et certificats, article 802, le Conseil peut autoriser l'exercice de recours judiciaire approprié et faire traduire l'infraction devant la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, pour plaider dans ce dossier d'infraction en Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2015-11-255**Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances régulières du conseil pour l'année 2016**

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2016 qui se tiendront **les lundis à 19h ou les mardis lors des congés fériés**;

Lundi 11 janvier	19h00	Lundi 4 juillet	19h00
Lundi 1 ^{er} février	19h00	Lundi 1 ^{er} août	19h00
Lundi 7 mars	19h00	Mardi 6 septembre	19h00
Lundi 4 avril	19h00	Lundi 3 octobre	19h00
Lundi 2 mai	19h00	Lundi 7 novembre	19h00
Lundi 6 juin	19h00	Lundi 5 décembre	19h00

ATTENDU QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le calendrier des séances tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ5.5. 2015-11-256**Autorisation de recours judiciaire devant la Cour municipale – Matricule 1783-27-2392**

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait son rapport de l'infraction constatée;

ATTENDU QUE les travaux contreviennent à l'article 5.2 du règlement de zonage version refondue 2010;

ATTENDU QUE l'article 8.3 du règlement de Permis et certificats est applicable;

ATTENDU QUE suivant le règlement sur les permis et certificats, article 802, le Conseil peut autoriser l'exercice de recours judiciaire approprié et faire traduire l'infraction devant la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, pour plaider dans ce dossier d'infraction en Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2015-11-257

Autorisation de recours judiciaire devant la Cour municipale – Matricule 2285-18-3696

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait son rapport de l'infraction constatée;

ATTENDU QUE les travaux contreviennent à l'article 1.4, sous-section 1.4.18 du règlement de Permis et certificats;

ATTENDU QUE suivant le règlement sur les permis et certificats, article 802, le Conseil peut autoriser l'exercice de recours judiciaire approprié et faire traduire l'infraction devant la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, pour plaider dans ce dossier d'infraction en Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de gratuité de salle – Table de développement social – Consultation publique

2015-11-258

Demande de gratuité de salle – Table de développement social – Consultation publique

ATTENDU QUE la Table de développement social demande une salle sans frais afin de procéder à une consultation publique relativement au transport collectif;

ATTENDU QUE cette consultation publique aura lieu le 10 novembre 2015 à 19h00;

ATTENDU QUE cette initiative vise à améliorer les services aux citoyens de la MRC de Papineau en matière de transport collectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau

et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour la consultation publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande d'appui de la municipalité de Papineauville – Bureau des véhicules automobiles

2015-11-259

Demande d'appui de la municipalité de Papineauville – Bureau des véhicules automobiles

ATTENDU QUE la municipalité de Papineauville est mandataire pour la Société de l'assurance automobile du Québec depuis près de 30 ans;

ATTENDU QUE l'avenir de ce point de service est directement menacé par l'exercice de rationalisation entrepris par la société d'état;

ATTENDU QUE ce point de service permet aussi à d'autres commerces de la région de survivre et de créer de l'emploi local;

ATTENDU QUE la municipalité de Papineauville devra statuer sur le renouvellement de leur contrat de service pour l'année 2016 avec la SAAQ afin de maintenir les services pour la population de la Petite-Nation malgré un déficit anticipé de 28 000.00 \$ pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la municipalité de Papineauville dans leur démarche de maintien de ce service de proximité pour les gens de la Petite-Nation conditionnellement à la participation de la majorité des municipalités de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de salle sans frais – Club Quad Petite-Nation

2015-11-260

Renouvellement demande de salle sans frais – Club Quad Petite-Nation

ATTENDU QUE le Club Quad Petite-Nation demande le renouvellement de réservation de salle sans frais pour l'année 2016;

ATTENDU QUE ces rencontres auront lieu de 19h00 à 23h00 aux dates suivantes :

13 janvier	10 août
10 février	11 septembre (AGA à 10h00)
9 mars	14 septembre
13 avril	12 octobre
11 mai	9 novembre
8 juin	14 décembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut sans frais aux dates ci-haut mentionnées pour le Club quad Petite-Nation selon la disponibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. –
Demande d'utilisation du fax sans frais – Chauffeur bénévole de la
municipalité

2015-11-261

**Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. –
Demande d'utilisation du fax sans frais – Chauffeur bénévole de la
municipalité**

ATTENDU QUE les chauffeurs-bénévoles doivent faire parvenir des
feuilles de route par courriel ou télécopie au bureau de la
Corporation sur une base mensuelle;

ATTENDU QUE les chauffeurs-bénévoles n'ont pas toujours accès à
internet ou à un fax;

ATTENDU QUE les chauffeurs-bénévoles pour Chénéville sont madame
Jocelyne Lirette et monsieur Alain Riopel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la gratuité pour l'envoi
des feuilles de route par fax aux deux chauffeurs-bénévoles de Chénéville
pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Résidence Le Monarque – Demande d'aide financière

2015-11-262

Résidence Le Monarque – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE les responsables de la Résidence Le Monarque nous font parvenir une demande d'aide financière;

ATTENDU QU' ils suggèrent un montant de 1\$ à 3\$ par concitoyens et concitoyennes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise une aide financière au montant de 200.00 \$;

QUE,

La dépense soit appliquée au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-006 Demande de prêt d'un défibrillateur – Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

2015-11-263

Demande de prêt d'un défibrillateur – Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais territoire Papineau fait actuellement des démarches afin que l'école Adrien Guillaume s'équipe d'un défibrillateur;

ATTENDU QUE le petit Cédric Turgeon Bélisle, qui fréquente l'École Adrien Guillaume souffre d'une maladie cardiaque congénitale sévère qui le met à risque de défaillance cardiaque;

ATTENDU QUE le défibrillateur du Centre Saint-Félix-de-Valois est disponible en tout temps;

ATTENDU QUE l'École Adrien Guillaume a en sa possession la clé donnant accès au défibrillateur du Centre Saint-Félix-de-Valois;

ATTENDU QUE les défibrillateurs doivent demeurer au service de la population et qu'ils doivent être déplacés seulement en cas de nécessité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie le CISSS de l'Outaouais dans ses démarches auprès de l'École Adrien Guillaume afin qu'ils acquièrent un défibrillateur;

QUE,

La municipalité de Chénéville s'assurera que les responsables de l'École ont en leur possession la clé donnant accès au défibrillateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-007 Demande de commandite – Atelier d'éducation populaire

2015-11-264

Demande de commandite – Atelier d'éducation populaire

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de commandite de la part de l'Atelier d'éducation populaire;

ATTENDU QUE leur mission est de sensibiliser la population à l'analphabétisme et de ses conséquence et recruter des participants pour leur offrir un service d'accompagnement à l'apprentissage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise un don au montant de 50.00 \$;

QUE,

La dépense soit appliquée au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. VARIA

A) Reconduction de l'entente relative aux ordures et au recyclage

2015-11-265

Reconduction de l'entente relative aux ordures et au recyclage

ATTENDU QUE l'entente relative aux ordures et au recyclage avec la municipalité de Lac Simon arrive à échéance au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac Simon nous offre de nous desservir jusqu'au 31 décembre 2016 aux mêmes conditions que l'entente actuelle;

ATTENDU QU' au courant de l'année 2016 une nouvelle entente sera étudiée pour les années 2017 et suivantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la reconduction de l'entente jusqu'au 31 décembre 2016;

QU',

Une entente sera étudiée pour les années 2017 et suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2015-11-266

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 8909 à # 8952 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2015 et dont le total se chiffre à **54 732.83 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **3 298.85 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **58 031.68 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2015-11-267

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Nathalie Evrard

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2015 au montant total de **26 341.86 \$**.

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-11-268

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h45

Sylvie Potvin, Pro-maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière